Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_272_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-272-2025

Objet : Classement dans le domaine public de Saint-Brieuc Armor Agglomération de la voirie du PAE de l'Espace du Lié

L'an 2025 le 18 décembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Madame Blandine CLAESSENS.

MEMBRES PRESENTS
Ronan KERDRAON, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Joël BATARD, David BELLEGUIC, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryse PINEL, Roland RAOULT, Alain RAULT, Marcel SERANDOUR, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Sylvie GUIGNARD pouvoir à Joël BATARD, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Maryse PINEL, Jean-Marc LABBE pouvoir à Vincent ALLENO, Arnaud BANIEL pouvoir à Ronan KERDRAON, Bruno BEUZIT pouvoir à Rémy MOULIN, Patrice DARCHE pouvoir à Alain RAULT, André GUYOT pouvoir à Michel JOUAN, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Thierry STIEFVATER, Martine HUBERT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Marcel SERANDOUR, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Aline LE BOEDEC, Hugues LESAGE pouvoir à David BELLEGUIC, Monique LUCAS pouvoir à Blandine CLAESSENS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Laure MITNIK pouvoir à Michelle HAICAULT, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Corentin POILBOUT pouvoir à Paul CHAUVIN, Maryline PREVOST pouvoir à Nadia LAPORTE, Christian RANNO pouvoir à Gérard MEROT, Catherine RIVIERE pouvoir à Denis HAMAYON, Valérie ROOS pouvoir à Bertrand FAURE, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Stéphane BRIEND,

MEMBRES ABSENTS
Pascal PRIDO, Mickaël COSSON, Annie GUENNOU, Catherine MARCHESIN, Annie SIMON

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 53
Nombre de votants : 75

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_272_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-272-2025

Rapporteur : Monsieur Joël LE BORGNE

Objet : Classement dans le domaine public de Saint-Brieuc Armor Agglomération de la voirie du PAE de l'Espace du Lié

EXPOSE DES MOTIFS

Le parc d'activité de l'Espace du Lié, situé sur la commune de Ploeuc-L'Hermitage, a fait l'objet d'un transfert au profit de Saint-Brieuc Armor Agglomération. le 16 mars 2018 suite à la dissolution de l'ancien EPCI dénommé « Communauté des Communes Centre-Armor Puissance 4 ».

Ce transfert portait sur les biens immobiliers cadastrés ZH 355 et ZH 356, situés au lieu-dit COURTIL HERVELIN, et d'une contenance totale de 35 781 m² versés dans le domaine privé de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le parc d'activité dispose de terrains à vendre dans le cadre de la compétence économique de Saint-Brieuc Armor Agglomération..

Ces terrains sont desservis par une voirie, disposant d'équipements nécessaires à son fonctionnement (candélabres, réseaux eaux pluviales…), ouverte à l'usage direct du public, et cadastrée ZH 391 par le document d'arpentage 2075G publié en 2024.

L'usage direct par le public et les aménagements réalisés dans le cadre de la compétence économique permettent le classement de la voirie au domaine public de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le bien étant propriété de Saint-Brieuc Armor Agglomération et ce classement ne portant aucune atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, la collectivité est exonérée d'effectuer une enquête préalable.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_272_2025-DE

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L141-3 ;

VU l'avis de la Commission urbanisme et foncière en date du 9 septembre 2025;

Le Bureau statutaire saisi en date du 4 décembre 2025;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de ce que la voirie présente sur la parcelle cadastrée ZH 391, desservant le parc d'activité de l'Espace du Lié situé sur la commune de Ploeuc-L'Hermitage, remplit les critères d'affectation au domaine public.

DÉCIDE de classer la parcelle ZH 391 dans domaine public de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

DIT que cette délibération sera transmise :
- au service du cadastre pour mise à jour du plan cadastral de cette parcelle ;
- au service de la publicité foncière pour mise à jour du fichier immobilier ;

DIT que le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération est chargé d'exécuter la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 53	Pouvoirs : 22	Total : 75	Exprimés : 75
Voix Pour : 75	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Blandine CLAESSENS

Président,

Ronan KERDRAON